



F3SCT - AEFÉ 17 février 2023

Déclaration liminaire

Monsieur le Directeur général,

Mesdames, messieurs les membres de la F3SCT,

Lors de notre déclaration liminaire du CHSCT du 7 octobre 2022, nous soulignons qu'une attention toute particulière devrait être apportée aux conditions de travail et de sécurité des personnels. Nous rappelons aussi l'importance du respect des prérogatives des membres de cette instance, du dialogue social et de la transparence.

Vous en avez tenu compte, Monsieur le Directeur Général, dans la gestion de la récente crise au Lycée Charlemagne de Pointe Noire. Nous vous en remercions car cela démontre clairement que le travail collectif au sein de cette instance et le respect du cadrage réglementaire sont le modèle à suivre dans un contexte où les crises de différentes natures (climatiques, économiques, sécuritaires, sanitaires...) se multiplient.

Dans cette nouvelle instance, ce sont les mêmes principes qui devront être appliqués pour tous les dossiers à traiter. Citons en quelques-uns en suspens ou en cours : la réalisation de fiches d'aide et de règlement intérieur pour les CHSCT locales, la réorganisation des bureaux en Centrale, le secourisme, l'enquête RPS, la gestion des conflits etc.

La voix des personnels sur les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail a une portée particulière au sein de cette instance où les élu-es alertent, proposent et délibèrent. En tant qu'employeur, vous engagez votre responsabilité par les réponses que vous apportez. Pour la FSU, et nous le répétons à nouveau, elles ne se conçoivent qu'à travers votre totale implication dans le suivi des dossiers et en tant que garant d'un dialogue régulier. Cette instance le mérite.